

## CHEMINONS ENSEMBLE N°33

# Mairie de CHEMINON



### LE MOT DU MAIRE

Le 30 mars, le préfet de la Marne a validé le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Comme nous le souhaitions, notre commune et celle de Maurupt-le-Montois seront rattachées à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der & Blaise au 1er janvier 2017. Je reste persuadé qu'en termes de bassin de vie cette décision est la meilleure pour notre commune. Vous trouverez davantage d'informations à l'intérieur de ce numéro et dans les suivants au fur et à mesure des travaux préparatoires à notre intégration. Le S.M.V.O.S. fusionnera avec les quatre autres syndicats de transport présents sur l'arrondissement de Vitry le François.

Concernant la vie du village, des travaux de sécurité routière auront lieu à la jonction des rues Haute et Basse, face à la mairie. Un plateau ralentisseur et une zone limitée à 30 km/h seront créés au cours du 2ème semestre. La création d'une voie "en dur" et d'une place de parking pour les personnes à mobilité réduite rendra l'accès à l'église plus aisé pour tous (travaux exécutés dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité programmée).

La campagne d'entretien des chemins vient de s'achever. Des travaux plus conséquents sont envisagés l'an prochain en fonction du coût et des subventions qui nous seront accordées. Le dossier est en cours.

Deux points négatifs viennent perturber notre tranquillité. Le premier concerne la multiplication des cambriolages depuis quelques semaines. Je sollicite la vigilance de chacun. N'hésitez pas à composer le 17 si vous constatez quelque chose d'anormal mais n'intervenez pas directement (présence d'un véhicule inconnu à des heures inhabituelles, présence d'une entreprise inconnue qui vient faire des travaux dans la rue ou chez un voisin, individu qui fait du porte à porte ...). Essayez de relever un maximum de renseignements sans vous mettre en danger comme tout ou partie d'une plaque d'immatriculation ainsi que le modèle et la couleur du véhicule. Le deuxième point concerne des dégradations inacceptables et intolérables commises dans les cimetières. Là encore, il faut contacter la gendarmerie, même pour des faits qui vous semblent mineurs. Au delà de ces conseils de bon sens, il serait plus simple de respecter la dernière demeure de nos disparus !

Amicalement, Thierry Fargette

Retrouvez tous  
les compte-  
rendus des ré-  
unions de la  
C.C.S.B. sur  
[www.cheminon.fr](http://www.cheminon.fr)

**NOUVEAU**

### Permanences des élus à la mairie

Chaque mardi  
entre 18 heures  
et 19 heures.

### Dans ce numéro :

Communauté de Communes	2
Spécial Budget / Services civiques	3-4-5
Scolaire : inscriptions 2016, bilan des NAP	6
Pratique : Destruction des nids, « Paris pour tous »	7
PSC1 / Tranquillité et voisinage	8
Aménagement du village : les derniers travaux en images	9
Agenda des manifestations à venir	10
Mémo : horaires d'ouverture Poste, Gendarmerie, Permanences	11
Du côté des associations / Etat civil	12

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## FUSION DE NOTRE COMMUNE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT DIZIER DER & BLAISE (C.A.S.D.D.B.)

Au 1er janvier 2017, notre commune (ainsi que celle de Maurupt-le-Montois) quittera la C.C.S.B. pour rejoindre la C.A.S.D.D.B. Les cinq autres communes fusionneront avec la Communauté de Communes des côtes de Champagne et Saulx (C.C.C.C.S.), principalement représentée par Vanault-les-Dames.

Notre volonté était de rejoindre la communauté qui représente le mieux notre bassin de vie. Comme je l'ai déjà dit dans le dernier numéro de CHEMINONS ENSEMBLE, nous sommes bien davantage tournés vers Saint-Dizier, que ce soit pour l'emploi, les services de santé, les commerces, et les loisirs que vers Vanault-les-Dames.

De plus, la C.A.S.D.D.B. va représenter un peu plus de 60 000 habitants pour 64 communes. Nous serons donc à l'abri d'un nouveau changement de seuil (5 000 habitants minimum jusqu'en 2014 puis 15 000 habitants au 1er janvier 2017 ... et dans quelques années ?).

La C.C.C.C.S comptera un peu plus de 13 000 habitants pour 40 communes.

Les compétences de la C.A.S.D.D.B. sont nombreuses. Celle qui nous impactera en premier concernera la **collecte des ordures ménagères**. Si les tarifs n'augmenteront probablement pas, le service sera amputé de la collecte des déchets verts qui aurait de toute façon disparu quelque soit le Communauté de Communes que nous aurions pu rejoindre. Une convention devrait être signée avec la future C.C.C.C.S. pour que nous puissions continuer à utiliser la déchetterie de Pargny.

L'**assainissement** sera également repris par notre nouvelle Communauté de Communes (date précise à définir). La loi rend cette compétence, ainsi que le service d'adduction d'eau potable, obligatoire pour les Communautés de Communes au 1er janvier 2020. Cette date butoir sera devancée mais ne concernera probablement pas les deux services à la même date.

Il est à noter qu'au delà des compétences, la C.A.S.D.D.B. se tourne résolument vers l'emploi et le développement économique.

Nous vous donnerons toutes les informations qui nous parviendront dans les prochains numéros.

COMMUNES	Hbt		COMMUNES	Hbt	COMMUNES	Hbt
Allichamps	373		Perthes	552	Fontaine sur Marne	156
Ambrières	217		Rachecourt-suzemont	108	Maizières	176
Attancourt	248		Saint Dizier	25 626	Narcy	253
Bailly-aux-forges	133		Saint Eulien	467	Osne le val	265
Bettancourt la Ferrée	1 722		Saint Vrain	211	Rachecourt sur Marne	808
Brousseval	733		Sapignicourt	384	Roche sur Marne	570
Chancenay	1 055		Sommancourt	63	<b>C.C. Pays du Der</b>	
Domblain	88		Troisfontaines la ville	442	Ceffonds	646
Dommartin le franc	227		Trois Fontaines L'abbaye	291	Droyes	424
Doulevant le petit	40		Valcourt	620	Frampas	167
Eclaron-Braucourt-Ste Livière	2 072		Valleret	53	Laneuville à Rémy	62
Fays	81		Vaux sur blaise	380	Longeville sur la Laine	442
Hallignicourt	285		Ville en Blaisois	164	Louze	309
Hauteville	247		Villiers en lieu	1 555	Montier en Der	2 072
Humbecourt	817		Voillecomte	512	Planrupt	319
Laneuville au pont	190		Vouillers	242	Puellemontier	223
Landricourt	162		Wassy	2 891	Robert Magny	286
Louvemont	719		Bayard sur Marne	1 393	Sommevoire	728
Magneux	275		Chamouilley	835	Thilleux	83
Moëslains	429		Chevillon	1 385	<b>C.C. Saulx et Bruxenelle</b>	
Montreuil sur blaise	150		Curel	443	Cheminon	623
Morancourt	137		Eurville Bienville	2 152	Maurupt le Montois	571

# SPECIAL BUDGET

## 1) LE COMPTE ADMINISTRATIF

Avant de voter le budget primitif 2016, le conseil municipal doit approuver le compte administratif 2015 afin de pouvoir affecter les excédents au budget de l'exercice 2016.

Le compte administratif retrace en fait **l'activité budgétaire de l'année 2015**, c'est à dire *ce qui a été réellement réalisé par rapport à ce qui avait été prévu*.

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES = 367 777 €	RECETTES = 421 355 €
CHARGES DE PERSONNEL 176 265 € 48 %	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS 192 717 € 46 %
CHARGES A CARACTERE GENERAL 100 079 € 27%	IMPOTS ET TAXES 186 999 € 44 %
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 61 220 € 17%	
INTERETS D'EMPRUNT 5 374 € 1.5 % CHARGES EXCEPTIONNELLES 129 €	
ATTENUATION DE PRODUITS 24 010 € 6.5 % TRANSFERT ENTRE SECTIONS 700 €	PRODUITS DE SERVICES 18 018 € 4 % AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE 17 289 € 4 % PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS 332 € 2 %

Le résultat 2015 fait apparaître un **solde positif de 53 577 €** pour la section de fonctionnement :  
 $421\,355\text{ €} - 367\,777\text{ €} = \underline{53\,577\text{ €}}$ .

### INVESTISSEMENT

DEPENSES = 48 281 €	RECETTES = 9 895 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT 32 460 €	FOND DE COMPENSATION DE LA TVA 7 253 €
EMPRUNTS 15 821 €	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS 335 €
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2 307 €

Le résultat 2015 fait apparaître un **solde négatif de 37 686 €** pour la section d'investissement :  
 $48\,281\text{ €} - 9\,895\text{ €} = \underline{-37\,686\text{ €}}$ .

On peut donc établir le tableau suivant :

	Résultats au 31/12/2013	Résultats au 31/12/2014	Résultats 2015	Résultats de clôture 2015
Investissement	- 57 293 €	61 000 €	- <b>37 686 €</b>	+ 23 313 €
Fonctionnement	15 572 €	55 113 €	<b>53 577 €</b>	108 690 €
TOTAL	- 41 720 €	+ 116 113 €	<b>+ 15 890 €</b>	+ 132 004 €

On constate que la commune dispose de 132 004 € pour le budget 2016, desquels il convient d'enlever 15 245 € de la section de fonctionnement pour financer les restes à réaliser de la section d'investissement :

### Section d'investissement

Restes à réaliser au 31/12/2015 : ..... **38 558 €**

Recettes au 31/12/2015 : 23 313 €

Affectation de résultat : 15 245 €

→ **38 558 €**

(ces 15 245 € sont à prélever des 108 690 € disponibles dans la section de fonctionnement).

### Section de fonctionnement

Résultat 2015 et des années antérieures moins 15 245 € prélevés pour la section d'investissement (affectation de résultat ), soit : **93 445**

## **2 ) LE BUDGET PRIMITIF**

Comme nous venons de le voir, le budget primitif 2016 dispose de **38 558 € en investissement et de 93 445 € en fonctionnement.**

Les dépenses et recettes prévues se répartissent ainsi :

### INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES = 129 792 €</b>	<b>RECETTES = 129 792 €</b>
OPERATIONS D'EQUIPEMENT <b>113 192 €</b>	FOND DE COMPENSATION DE LA TVA <b>4 437 €</b>
EMPRUNTS <b>16 600 €</b>	SUBVENTIONS <b>55 000 €</b>
	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT <b>31 767 €</b>
	Solde d'affectation reporté = <b>23 313 €</b> Affectation de résultat = <b>15 245 €</b>

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES = 477 695 €	RECETTES = 477 695 €
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b> <b>195 145 €</b>  41 %	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b> <b>177 224 €</b> 37%
<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b> <b>150 773 €</b> 32 %  ( Energie, carburant, fournitures, petit matériel, assurances, maintenance...)	<b>IMPOTS ET TAXES</b> <b>181 440 €</b> 38 %
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b> <b>71 198 €</b> ( Subvention budget eau, SIVOS, indemnités élus ...) 15%	<b>RESULTAT REPORTE</b> <b>93 445 €</b> 20 %
<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <b>31 797 €</b> 6 %	
<b>INTERETS D'EMPRUNT</b> <b>4 802 €</b> 1 %  <b>ATTENUATION DE PRODUITS</b> <b>24 010 €</b> 5 %	<b>PRODUITS DE SERVICES 6 880 €</b> 1,50 % <b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE 16 000 €</b> 3,00 % <b>PRODUITS EXCEPTIONNELS 2 736 €</b> 0,50 %

On constate un solde positif entre dépenses et recettes de 72 969 € qui est transféré à la section d'investissement.

### MISSION SERVICE CIVIQUE

A l'initiative de la mairie, deux contrats de Service Civique ont été mis en place dans l'objectif d'organiser une exposition sur « **le Cheminon des années 50** », le week-end des 27, 28 août 2016 à la salle polyvalente.

Ce projet est mené par Marie OLIVIER et Marianne KESSLER qui organisent des moments conviviaux avec les personnes qui le désirent pour parler de leur vécu.

Elles seront ravies de vous accueillir au cours de l'exposition afin de passer un bon moment.



## **Inscriptions à l'école pour la rentrée 2016**

Vous pouvez effectuer, dès maintenant, les démarches d'inscription à l'école élémentaire de Cheminon pour la rentrée 2016.

L'école peut accueillir les enfants à partir de 2 ans. La scolarisation des élèves de toute petite section (avant 3 ans) nécessite toutefois un projet adapté à leur maturité. Il sera rédigé avec l'enseignante à l'inscription de votre enfant et évoluera tout au long de l'année en fonction de son intégration dans la classe.

Pour inscrire votre enfant, **vous devez d'abord vous rendre à la mairie de Cheminon avec les documents suivants** :

- Le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique DTP (carnet de santé ou photocopies du carnet).

La mairie vous délivrera alors un certificat d'inscription.

Vous pourrez ensuite prendre rendez-vous avec la directrice Mme Massonnet en appelant l'école au 03.26.73.43.91.

**Il est important de faire les démarches avant le 3 juin 2016.**

## **Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)**

### **ACTIVITÉ MARIONNETTES avec Véronique JACQUEMINET**

#### **De 13h30 à 14h30 - Du CP au CM2 environ 12 enfants**

Les enfants ont fabriqué des marionnettes essentiellement avec du matériel de récupération.

Ils ont choisi eux-mêmes le personnage qu'ils voulaient réaliser, le plus souvent des animaux.

La technique de marionnette est des marottes sur bâton.

Les réalisations donneront lieu à des petites mises en scène pour la kermesse de fin d'année qui aura lieu le 2 juillet prochain.



#### **De 15h00 à 16h00 - Les maternelles environ 6 à 7 enfants**

Nous avons travaillé plutôt sur de l'art plastique et réalisé des chapeaux qui représentent des animaux.

Toutes ces techniques permettent aux enfants de s'exprimer par la création, mais également et surtout de s'exprimer verbalement, ce qui fait ressortir des échanges très intéressants.

Les groupes d'enfants changent régulièrement.

### **ACTIVITÉ MUSIQUE avec Maryline FOURCART**

**Depuis septembre, sur les mêmes créneaux horaires et le même fonctionnement,** les enfants sont réunis aussi autour de la musique.

Ce projet musical permet aux enfants de s'éveiller à la musique par l'intermédiaire de chants, rythmes et percussions corporelles, fabrication d'instruments à partir de matériaux de récupération, jeux musicaux collectifs (mémoire auditive-visuelle-spatiale), relais musical, chaîne rythmique, statues musicales, chef d'orchestre, etc.



### **RAPPEL**

#### Destruction des nids de guêpes, frelons

Les sapeurs pompiers n'assurent plus la destruction de ces nids depuis le 1er janvier 2009, décision du conseil d'administration du SDIS.

Néanmoins dans certains cas, la notion d'urgence peut être retenue et justifie l'intervention des sapeurs pompiers:

- ➔ Le nid d'insectes se situe dans un édifice public en activité ou sur la voie publique.
- ➔ Le nid se situe chez une personne fragilisée ou dépendante.
- ➔ Le nid se situe sur les lieux de rassemblements publics (fêtes patronales, concerts et autres).
- ➔ Toute autre situation jugée urgente par le chef de salle de traitement de l'alerte en fonction des renseignements fournis.

Des entreprises privées se sont faites connaître pour effectuer la destruction de ces nids et c'est vers elles qu'il faut se tourner.

➔ **GALLOT destruction d'insectes** tel: 03.25.04. 09.47 ou 06.76.11.63.31 à ST EULIEN au tarif de 90€.

Toutefois, si les sapeurs pompiers devaient assurer ces destructions non urgentes, ne serait-ce que par carence du secteur privé, il sera demandé au bénéficiaire de la prestation **184€ forfait pour deux sapeurs pompiers pendant deux heures ou 368€ pour quatre hommes pendant deux heures si une échelle aérienne s'avère nécessaire** (délibération du conseil d'Administration du S.D.I.S.de la Marne de Décembre 2015).

#### Essaims d'abeilles

A une hauteur raisonnable, deux habitants de Cheminon peuvent intervenir pour une éventuelle capture.

Mr Bercelet Guy ☎ 03.26.73.04.27

Mr Caritte Philippe ☎ 03.26.73.10.69



La SNCF propose des trajets à des prix très intéressants dans le cadre de l'opération « **Paris pour tous** ».

« *TER Vallée de la Marne vous offre chaque samedi 60% de réduction pour venir découvrir Paris.*

*Que vous soyez seul ou accompagné, entre amis ou en famille, l'important est que votre aller-retour se fasse dans la même journée à bord*

*d'un des TER Vallée de la Marne en 2ème classe ».*

#### EXEMPLES DE PRIX :

➔ AU DEPART DE SAINT-DIZIER

Pour une personne seule (aller-retour) : 25 €

Prix par personne à partir de 4 membres : 20 €

➔ AU DEPART DE VITRY-LE-FRANCOIS

Pour une personne seule (aller-retour) : 20 €

Prix par personne à partir de 4 membres : 15 €

**Toutes les infos et la possibilité d'acheter vos billets en ligne sur le site :**

<http://www.ter.sncf.com/champagne-ardenne/offres/offres/parispourtous>

## DEVENEZ ACTEUR - INITIEZ-VOUS AUX PREMIERS SECOURS !

La formation **PSC1** est la formation de base de premiers secours. Ces initiales signifient **Pr**évention et **Se**cours **Ci**viques de niveau **1**.

### Quels sont les prérequis ?

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation PSC1. Elle ne nécessite aucune connaissance particulière. Elle est ouverte à tous, il n'y a pas de limite d'âge.

### Quel est le programme ?

- La protection
- L'alerte
- La victime s'étouffe
- La victime saigne abondamment
- La victime est inconsciente
- La victime ne respire pas
- La victime se plaint d'un malaise
- La victime se plaint après un traumatisme (plaie, brûlure, atteinte des os et des articulations...)



### Durée de la formation ?

La formation PSC1 se déroule sur 12 heures pendant un week-end, par groupe de 10.

### Coût de la formation ?

La formation est gratuite pour les habitants de la Commune, elle est offerte par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Cheminon.

**Inscrivez-vous dès maintenant au secrétariat de mairie du lundi au samedi de 9 h à 12 h SAUF le mercredi ou par courriel « [mairie.cheminon@orange.fr](mailto:mairie.cheminon@orange.fr) »**

## TRANQUILLITE ET VOISINAGE :

### Brûlages à l'air libre

Zoom sur le brûlage à l'air libre des déchets verts : une pratique interdite, polluante pour l'environnement et toxique pour la santé !

### Le brûlage des déchets ménagers, dont les déchets verts, est interdit, toute l'année.

Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts est une combustion peu performante qui émet des imbrûlés en particulier si les végétaux sont humides. Parmi ces polluants, on retrouve les particules, porteuses de composés cancérigènes comme les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques(HAP), les dioxines et les furanes.

Dans le cadre de ses pouvoirs de police et pour des raisons de sûreté, de sécurité et de salubrité publique, le maire de la commune est chargé de veiller au respect de cette interdiction.

Brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules que :  
3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul  
37 900 kms parcourus pour une voiture essence récente

### Bricolage, jardinage

Chez les particuliers, les travaux réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants sont **totale**ment **interdits** en dehors des horaires suivants :

- ♦ Jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- ♦ Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ♦ Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

### Limitation du bruit

Le bruit arrive souvent en tête de la liste des nuisances dont se plaignent les habitants d'une commune, rurale ou urbaine. Avant 1995, seul le tapage nocturne (de 22h à 7h) était réprimandé par le Code Pénal.

Depuis, le bruit excessif peut être réprimé, que le « tapage » ait lieu de jour ou de nuit. **Les infractions constatées sont passibles d'une amende de 450 € au maximum.** L'esprit civique et le bon sens doivent permettre d'éviter de tels problèmes ...

**Les possesseurs de chiens sont notamment tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.**

## AMENAGEMENT DU VILLAGE : les derniers travaux en images

### Février 2016 : Remplacement des plaquettes de numérotation des parcelles forestières communales

La commission " Forêt & plantations " a procédé au remplacement de toutes les plaquettes de numérotation des vingt-sept parcelles forestières communales.

En effet, les anciennes plaquettes en fer dataient de plus de quarante ans et certaines détérioraient l'écorce des arbres.

L'adhésion de notre commune à la charte de qualité P.E.F.C. incite la commission à veiller à l'entretien régulier des parcelles forestières communales.



### Mars 2016 : Rénovation de la clôture du château d'eau (Chemin de Vitry)



Nos employés municipaux ont procédé à l'installation d'une nouvelle clôture et de nouveaux poteaux afin de sécuriser l'accès au château d'eau.

Les abords ont été nettoyés et quelques arbres ont été coupés.



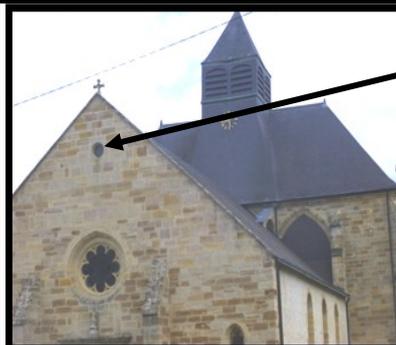
### Mars 2016 : Réfection des chemins communaux



Tous les chemins communaux ont été récemment concernés par des travaux de réfection indispensables après la période hivernale. C'est le chemin de Renauval qui a été concerné en premier par ces travaux dès que la météo a permis aux employés de procéder au rebouchage des nombreux trous.

#### Communiqué de l'ONF

Suite à la réfection complète de la route forestière qui conduit aux parcelles « Les Pétilats », situées au nord de Cheminon, celle-ci sera fermée **durant les mois de juillet et août 2016**. Voir Mr Guyot de l'ONF pour plus d'informations.



Après accord de l'architecte des Bâtiments de France, Mr Fèvre, artisan maître-verrier d'Heiltz-le-Maurupt a procédé à la pose d'un vitrail sur l'oculus de l'église pour un montant de 570,42 €. Ce vitrail permet d'éviter toute infiltration d'eau.

## MANIFESTATIONS A VENIR : Agenda

**CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2016** : Vous êtes invités à participer à la cérémonie commémorative de l'Armistice de la Seconde Guerre Mondiale qui aura lieu **Dimanche 8 Mai 2016 à partir de 12 heures, place de la Mairie**. Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié.

### **FETE DE LA MUSIQUE**

**SAMEDI 25 JUN 2016**

**SOUS LES HALLES**



#### **AU PROGRAMME :**

**17h** : Présentation de chants variés et gospels par la Chorale « Chœur d'argile » de Pargny-sur-Saulx

**À partir de 18h15** : Les groupes nancéens « Dr T- Bone » et « Black Cat Bone » se produiront et vous proposeront leurs reprises des standards du rock et du blues anglo-américain.

**SAMEDI 2 JUILLET 2016** : Kermesse des écoles dans la cour de l'école de Cheminon par « Les Amis des Ecoles ».

### **FESTIVITES 14 JUILLET**

**14 JUILLET** : Cérémonie au Monument aux Morts à partir de 12h, suivie du verre de l'amitié

**À partir de 15h30**, toutes les associations de Cheminon seront présentes à la salle polyvalente et au stade pour accueillir petits et grands sur les stands de jeux. Un goûter sera offert aux enfants.

**15 JUILLET** : Buffet froid sur inscription et **soirée dansante ouverte à tous**

par le Comité des Fêtes.

A partir de 21h30, distribution des lampions et départ du cortège à 22h.

**Fête Nationale**



**23 heures** : Feu d'artifice offert par la municipalité.

**DIMANCHE 24 JUILLET 2016** : Brocante organisée par le Comité des Fêtes.

**27, 28 AOÛT 2016** : Fête Patronale. Animation musicale sous les Halles. Buvette et restauration sur place par l'ASC.

**27, 28 AOÛT 2016** : Exposition « Le Cheminon des années 50 » à la salle polyvalente par le C.C.A.S.

### **THEATR'HALLES**

**SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2016 À 16H30**

**« MILLE ET UN CONTES »** : Spectacle tout public à partir de 6 ans par la Compagnie LISA 21.

**Entrée adulte** : 5 € / **Gratuit pour les enfants et collégiens**.

Les comédiens rencontreront les scolaires **vendredi 9 septembre après-midi**.



## MEMO

### BUREAUX DE POSTE

Bureaux de Poste	Jours d'ouverture	Horaires
<b>APC Cheminon</b>	<b>Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi - Samedi</b>	<b>10h15 - 11h45</b>
PARGNY-SUR-SAULX	Lundi	13h30 - 16h30
	Mardi – Jeudi – Vendredi	8h30 - 12h 13h30 - 16h30
	Samedi	9h - 12h
SERMAIZE-LES-BAINS	Mercredi - Vendredi	9h -12h 13h - 16h

Depuis la prise de fonction du capitaine KLESZYK, la Communauté de Brigades de **Sermaize-les-Bains** est ouverte :

- du lundi au samedi sauf jours fériés :

De 8h à 12h et de 14h à 18h.

- les dimanches et jours fériés :

De 9h à 12h et de 15h à 18h.



### Permanences de l'OPAH de l'Est du Pays Vitryat

Vous envisagez de réaliser des travaux ? **Gratuitement**, bénéficiez des conseils d'un technicien. Une subvention peut vous être accordée.

Les prochaines permanences de l'OPAH auront lieu à la mairie de Sermaize-les-Bains, de **14h à 16h** :

Jeudi 12 mai 2016

Jeudi 9 juin 2016

Jeudi 28 juillet 2016

Jeudi 8 septembre 2016



Jeudi 13 octobre 2016

Jeudi 10 novembre 2016

Jeudi 8 décembre 2016

### Permanences de l'assistante sociale

Jeudi 2 juin 2016

Jeudi 7 juillet 2016

Jeudi 4 août 2016

**entre 10h et 11 h à la mairie de Cheminon**

## Mairie de Cheminon

Retrouvez-nous sur  
Internet !  
[www.cheminon.fr](http://www.cheminon.fr)

Horaires d'ouverture :  
Lundi, mardi, jeudi,  
vendredi et samedi  
De 9h à 12h

Téléphone :  
03 26 73 12 03  
Messagerie :  
[mairie.cheminon@orange.fr](mailto:mairie.cheminon@orange.fr)

### L'ASC vous informe

Dans le cadre du championnat des équipes enfants, une rencontre est prévue à Cheminon le **28 mai 2016** pour les 6-7 ans.

Venez nombreux encourager nos joueurs !

L'Assemblée Générale aura lieu **vendredi 17 juin 2016 à 19h** à la buvette du club.

Afin de préparer au mieux la prochaine saison, nous sommes prêts à accueillir toutes les personnes qui souhaitent nous rejoindre en tant que joueurs (adultes ou enfants) ou encadrants.

Nous sommes également à la recherche d'un entraîneur pour l'équipe adulte.



### FAMILLES RURALES DE CHEMINON

#### **Monsieur Guy BERCELET et tous les responsables de l'association**

remercient toutes les personnes qui ont œuvré aux activités de l'association et s'excusent de ne pas avoir trouvé de successeur pour poursuivre les services rendus durant plus de 40 années.

La place a été confiée directement à la Fédération Familles Rurales de Châlons-en-Champagne.

La décision a été prise de dissoudre l'association le 21 mars 2014. La dissolution est parue au Journal Officiel le 28 février 2015 (numéro d'annonce 1038 p.1003).

## Etat civil

### DECES

- Robert CONNESSON, le 5 janvier 2016 à l'âge de 80 ans
- Christian PETITPRETRE, le 31 janvier 2016 à l'âge de 91 ans

### NAISSANCES

- Manon TILLON, le 30 décembre 2015 de Patrick TILLON et Isabelle LENFANT domiciliés 28 rue Haute
- Nowèn PAROT, le 1<sup>er</sup> avril 2016 de Damien PAROT et Justine CASTELLO domiciliés 13bis Rue Bénard
- Margaux ARMANT, le 18 avril 2016 de Nicolas ARMANT et Hélène VALCHER domiciliés 8 rue Basse
- Mila BEGUE-WARNOTTE, le 24 avril 2016 de Jérémy BEGUE et Ophélie WARNOTTE domiciliés 19 rue des Sablons

### NOUVEAUX HABITANTS

- BECKER Chloé et PETIT Lucas, 2 rue Marcelle Péronne
- REUTER Florent et MATUCHET Ophélie, 1 rue de Trois-Fontaines
- POULET Mickaël et ALIPS Coralie, 5 Rue Haute
- FEVRE Julien et CHESNAIS Audrey, 15 Rue de Châlons
- CASTELLO Bruno, 56 Rue Haute